

Titre : Vers une politique publique de la sécurité privée ? Réguler la sécurité privée (1983-2014)

Mots clés : sécurité privée, régulation, agence, CNAPS.

Résumé : La création, en 2011-2012, du Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS), nouvelle agence parapublique chargée de la régulation et du contrôle de la sécurité privée réglementée, a été perçue, tant par les professionnels du secteur que par les autorités publiques et même politiques (« révolution du secteur trente ans après la loi de 1983 »), comme une réforme fondamentale répondant aux évolutions de la sécurité privée.

Cette réforme, qui intervient 30 ans après la première loi, celle du 12 juillet 1983, dite fondatrice en matière de sécurité privée, n'en est-elle qu'un lointain avenant ? Elle nécessite de réinterroger, après les avoir d'abord construites, les deux termes de l'articulation entre l'Etat et la sécurité privée, à savoir la régulation de la sécurité privée et la coproduction public/privé de la sécurité, jusqu'à poser la question de l'existence d'une politique publique de la sécurité privée.

Associée à la création de la Délégation interministérielle à la sécurité privée (DISP) en 2010, devenue Délégation aux coopérations de sécurité en 2014, la question du sens et de la portée de ces évolutions administratives se pose : pourquoi et comment l'Etat en est-il arrivé à mettre en place une nouvelle régulation de la sécurité privée ? Comment qualifier et caractériser cette « régulation » ? Quelle est sa nature et quels sont les premiers résultats ?

Dans le cadre de l'analyse cognitive de l'action publique, le registre de la traduction sera un outil théorique utile pour comprendre les modalités d'avancée de ces réformes.

Un prologue définissant la place du chercheur dans l'objet d'étude et un épilogue dépassant la chronologie de l'étude (post-2014) contextualisent un peu plus largement, enfin, cette analyse sociologique de l'action publique.

Title: Towards a Public Policy for Private Security? Sociological analysis of the reform of the regulation of private security (1983-2014)

Keywords: Private security, Regulation, Law enforcement, CNAPS.

Abstract: The creation, in 2011-2012, of the National Council for Private Security Activities (CNAPS), a new parastatal agency in charge of regulating and controlling regulated private security, was perceived by professionals in the sector and by public and even political authorities ("the sector revolution thirty years after the 1983 Act"), as a fundamental reform for all the problems of the private security sector.

Associated with the creation of the Interministerial Delegation for Private Security (DISP) in 2010, which became the Delegation for Security Cooperation in 2014, the question of the meaning and scope of these administrative developments arises: why and how the State managed to set up a new law enforcement for private security? How to describe and characterize this "law enforcement"? Which is its nature and what are the first results?

The translation register, in a cognitive approach to public policy, will be a useful theoretical tool to understand the modalities of progress of these reforms.

Is this reform, which takes place 30 years after the first law of 12 July 1983, the so-called founder in the field of private security, a distant endorsement? It needs to re-examine, after first constructing them, the two terms of the articulation between the State and private security, namely the public control of private security and public / private co-production of security up to raise the question of the existence of a public policy on private security.

A prologue defining the place of the researcher in the object of study and an epilogue emerging from the chronology of the object (post-2014) contextualize a little more broadly, finally, this sociological analysis of public action.